

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	32 (1903)
Heft:	11
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique scolaire

Confédération. — Dans leur réunion, à Olten, le 25 avril dernier, les délégués des Expositions scolaires suisses ont discuté entre autres la publication de cartes de la Suisse à l'usage des élèves, de reliefs et de tableaux historiques.

L'Exposition scolaire permanente de Berne, désignée comme Vorort pour 1903-1904, a été chargée de poursuivre l'étude de ces questions.

— Le Département militaire fédéral a désigné comme experts pédagogiques des recrues de 1903 : pour le canton de Fribourg, M. Jomini, à Nyon ; pour Neuchâtel, M. Eperon, à Cossonay ; pour le Jura bernois, M. Merz, à Meyriez.

La surveillance générale pour la Suisse romande est confiée à M. Scherf, à Neuchâtel.

L'ordonnance fédérale sur le recrutement recommande expressément aux autorités cantonales de veiller à ce que les jeunes gens soient placés sous un commandement qui les empêche de s'enivrer dès le matin.

Les illettrés pourront se présenter une seconde fois en 1904. On leur offre aussi la faculté d'améliorer leurs notes pédagogiques.

Neuchâtel. — La Commission du Grand Conseil chargée d'examiner le projet de loi sur l'Instruction publique a terminé, le 14 mai, son important travail. Le projet, comme on sait, embrasse toutes les lois sur l'enseignement. Il contient 235 articles et le rapport de la Commission, présenté par M. Charles Perrin, forme une brochure de 167 pages.

Cette grosse question va être soumise le plus tôt possible aux délibérations du Grand Conseil, afin que, dans le courant de l'année, le Département de l'Instruction publique puisse élaborer les règlements et les programmes, en un mot, tout préparer pour la mise en vigueur de la nouvelle loi au début de l'année scolaire 1904.

Cours de vacances. — La Direction de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel a organisé, du 20 juillet au 3 août prochain, à l'Académie de Neuchâtel, des cours de vacances pour instituteurs et institutrices primaires suisses.

Le programme comprend des leçons de botanique, zoologie, physique, chimique, géographie, géologie, langue française, littérature, pédagogie et beaux-arts.

L'enseignement sera donné par divers professeurs de l'Académie de Neuchâtel avec le concours de M. F. Guex, de Lausanne, pour la pédagogie.

AVIS. — La Société fribourgeoise d'éducation se réunira à Broc, le 9 juillet prochain.